



## LES + DE LA **PLATEFORME**



## POURQUOI VENIR EN **DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE?**

**Pour faire des économies** sur votre facture et mieux maîtriser votre budget : certaines fractions de déchets triés pourront être déposées gratuitement

Pour respecter la réglementation environnementale : selon la loi le producteur est responsable des déchets qu'il produit, il est donc tenu d'utiliser les filières de valorisation adaptées

Pour mieux recycler les déchets et économiser les ressources

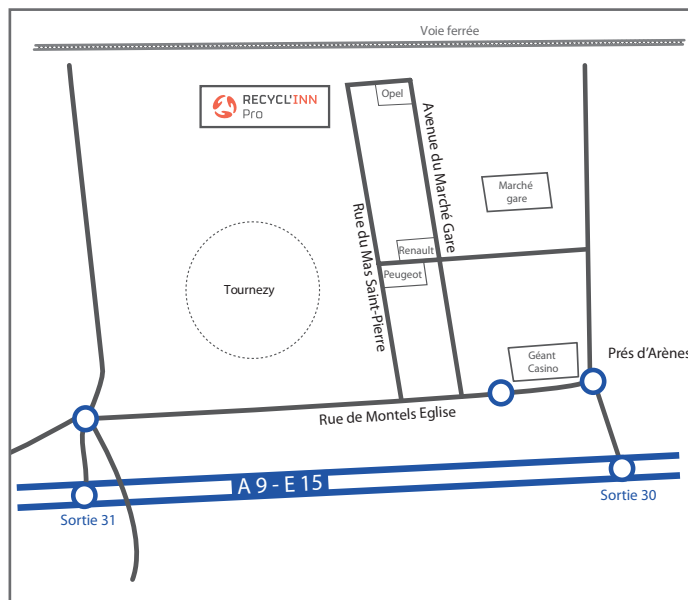
## OÙ NOUS TROUVER



595, rue du Mas Saint Pierre  
ZAC de Tournezy  
34000 Montpellier

☎ 07 78 86 40 22

✉ [recyclinnpro.montpellier@veolia.com](mailto:recyclinnpro.montpellier@veolia.com)



## HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 7h à 12h30  
& de 13h30 à 17h



Ressourcer le monde 

 VEOLIA



**RECYCL'INN**  
Pro

**Déchèterie  
professionnelle  
de Montpellier**



**Nouveau à  
Montpellier -  
Prés d'Arènes**

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS



## MODE D'EMPLOI

### La procédure à suivre

#### À l'entrée du site,

accueil par notre agent, conseil de tri et première pesée du véhicule en charge sur le pont-bascule.

**1**

#### Sur Recycl'inn Pro,

dépôt des déchets dans l'espace approprié indiqué par notre agent présent.

**2**

#### À la sortie du site,

pesée du véhicule à vide et édition de ticket de pesée.

**3**

**4** Votre facture vous sera remise, en fonction du mode et du règlement choisi.

Les poids sont déterminés par double pesée à l'aide d'un pont-bascule. Chaque déchet est pesé séparément.



## DÉCHETS ACCEPTÉS

### Achat de matière



Ferrailles



Cartons



Papiers



Polystyrène

### Gratuit



Piles, ampoules, néons



Films, housses plastiques



Déchets ameublement

### Payants



Encombrant DIB



Inertes/ Gravats



Bois B



Végétaux



Plâtre



Déchets électriques et électroniques



Amiante liée



Déchets spéciaux



Bois A



Verre



## RÈGLEMENTATION LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les industriels, entreprises et établissements publics ont l'obligation de trier cinq types de matières (verre, métal, papier, plastique, bois) du reste de leurs déchets.



Papier



Verre



Bois



Plastique



Métal

Une attestation de valorisation vous sera remise suite à votre apport volontaire.



## MODES DE PAIEMENT



Carte bancaire



Chèque



En compte sous conditions



## PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

N'attendez plus et demandez votre carte de fidélité pour cumuler des points à chaque apport et gagner des cadeaux !

